

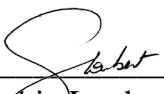


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de Saint-Blaise-sur-Richelieu, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle un projet de règlement sera présenté et l'avis de motion sera donné pour adoption de ces règlements lors d'une séance régulière subséquente.

Lors de cette séance, qui sera tenue mardi le 5 septembre 2017, à 19 :00 heures au 795 rue Des Loisirs, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur la présentation du règlement 479-17 **déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.**

DONNÉ à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 28^e jour d'aout deux mille dix-sept.

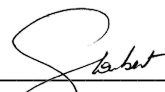


Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (au moins 8 jours avant la session)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 28 aout 2017 entre 16:00 et 17:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 aout 2017.



Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière